



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

A intégrer au dossier technique Amiante

**RAPPORT DE REPERAGE *BASTIDE MAGALONE-1* / AMIANTE
AFFAIRE N°1580-618**

ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE 11/05/2009

Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique amiante en référence aux articles R 1334-25 et R 1334-26 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaire liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission.....	2
2.	Conclusions du rapport	4
3.	Description générale du bien.....	15
4.	Réalisation du repérage	20
5.	Résultats détaillés du repérage	22
6.	Attestation sur l'honneur	24
7.	Attestation d'assurance.....	25
8.	Certificat de compétences	26
9.	Annexes	27

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

1. Renseignements concernant la mission

1.1. Désignation du ou des bâtiments

Type de bâtiment : Bastide
Numéro (indice) : BASTIDE MAGALONE (1)
Adresse complète : Bastide de la Magalone
245b, boulevard Michelet
13009 MARSEILLE
Référence cadastrale : Non Communiqué

1.2. Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : Ville de Marseille
Adresse : DGABC DT Est-11, Boulevard Dromel
13009 MARSEILLE

1.3. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom : Christophe SAUVAIRE
N° du certificat : 490
Certification de compétence : Délivrée par : Les Certificateurs Associés
Le : 01/10/2007
Expire le : 30/09/2012

1.4. Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : ALCYON
Adresse : 151, route des 3 Lucs à la Valentine - 13011 MARSEILLE
Numéro SIRET : 419 035 381 00039
Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : LLOYD'S
N° de police : RC7695J09U000/129
Valide jusqu'au : 17/04/2010

Rapport réalisé en conformité avec la norme NFX 46-020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et avec les exigences du Code de la Santé Publique.

1.5. Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Aix En Provence
Adresse : Parc Club du Golf
Bâtiment 14 - BP 225000
13796 Aix En Provence Cedex 3

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1029.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

1.6. Avertissement

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (cf. annexe 13-9 de la première partie réglementaire du Code de la Santé Publique).

La présente mission est réalisée selon la norme NFX 46-020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis » et avec les exigences du Code de la Santé Publique.

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux.

L'opérateur informe le donneur d'ordre de la présence de matériaux contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante non listés dans l'annexe 13-9. Le repérage peut être partiel, notamment pour des raisons d'inaccessibilité.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

2. Conclusions du rapport

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Cette conclusion fait suite à des analyses en laboratoire et/ou à la connaissance des produits par l'opérateur de repérage.

2.1. Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Sur décision de l'opérateur de repérage :

Description	Localisation	Etat de conservation	Préconisations*
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse de la chaufferie passant au plafond)	Pièce Ouest (Sous-sol)	Bon état de conservation	-
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse au mur Ouest)	Chaufferie (Sous-sol)	Bon état de conservation	-
Conduit d'air/Conduit (Conduit au dessus de la conciergerie)	Couverture (Combles/Couverture)	Bon état de conservation	-
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Nord (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation	-
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Est (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation	-
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Ouest (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation	-

Préconisations* : Cf. préconisations détaillées §2.5 et mesures d'ordre général §2.6

Après analyse en laboratoire :

Néant

Préconisations* : Cf. préconisations détaillées §2.5 et mesures d'ordre général §2.6

2.2. Liste des matériaux ou produits suspectés ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
Plafond/Flocage	Atelier jardinier partie Est (Sous-sol)	Date de pose 2008	Sur déclaration de Mr GIORGIS

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement
Plancher/Colle	Hall escalier Nord (RDC)	n° 13236/1
Plancher/Dalle de sol	Hall escalier Nord (RDC)	n° 13236/1
Plancher/Colle	Salle Monteverdi (RDC)	Voir fiche n°13236
Plancher/Dalle de sol	Salle Monteverdi (RDC)	Voir fiche n°13236
Mur/Panneau collé (Mur Nord)	Dégagement conciergerie (RDC)	n° 13238
Conduit d'eau/Calorifuge	Cave conciergerie Sud Est (Sous-sol)	n° 13239
Conduit d'eau/Calorifuge	Atelier jardinier partie Est (Sous-sol)	Voir fiche n°13239
Conduit d'eau/Calorifuge	Salle repos local jardinier (Sous-sol)	Voir fiche n°13239
Conduit d'eau/Calorifuge	Circulation Nord vers chaufferie (Sous-sol)	Voir fiche n°13240
Conduit d'eau/Calorifuge	Pièce Nord Est (Sous-sol)	n° 13240
Conduit d'eau/Calorifuge	Pièce Ouest (Sous-sol)	Voir fiche n°13240
Conduit d'eau/Calorifuge	Chaufferie (Sous-sol)	Voir fiche n°13240
Chaudière/Joint de brûleur [Hors annexe 13-9]	Chaufferie (Sous-sol)	n° 13241
Plancher/Colle	Salle Duffay (Étage 1)	n° 13237/2
Plancher/Dalle de sol	Salle Duffay (Étage 1)	n° 13237/1
Plancher/Dalle de sol	Palier 1 Escalier Nord (Étage 1)	Voir fiche n°13237
Plancher/Colle	Palier 1 Escalier Nord (Étage 1)	Voir fiche n°13237

2.3. Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

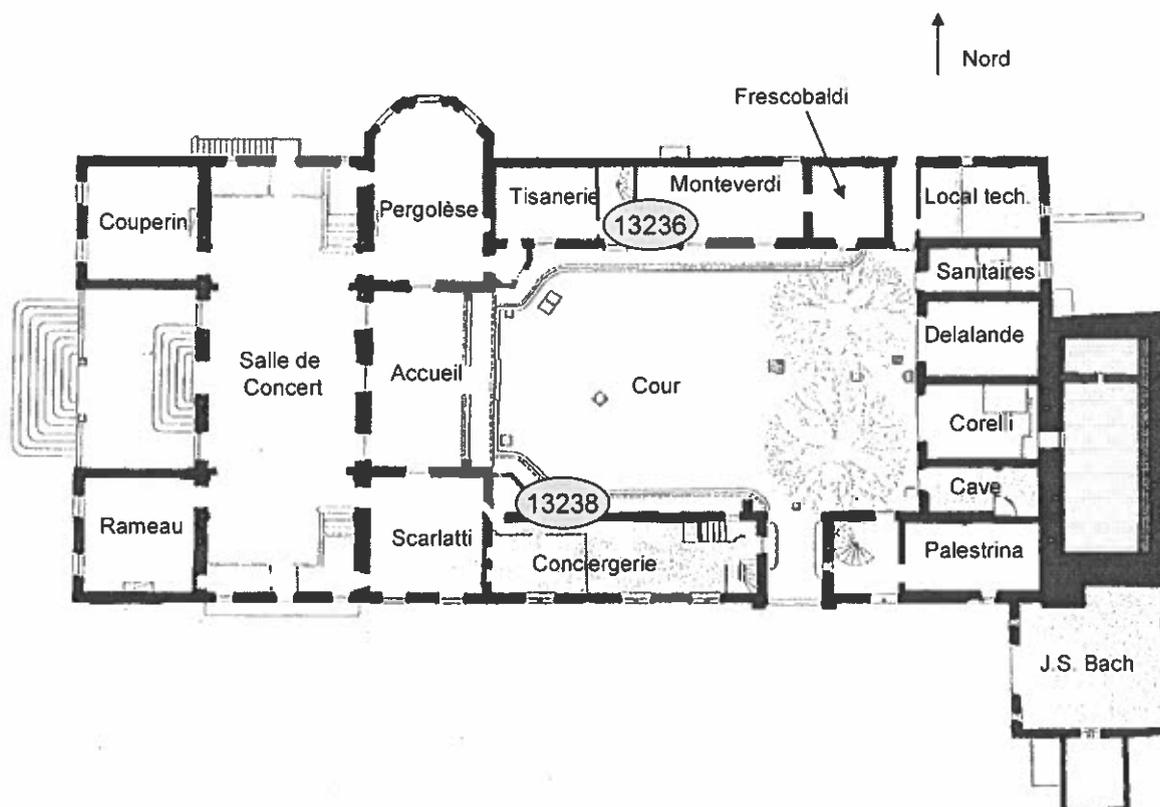
Néant

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

2.4. Plans de localisation des MPCA

Bastide la Magalone. 245b, Boulevard Michelet. 13009 Marseille

Locaux en RdC



Légende :

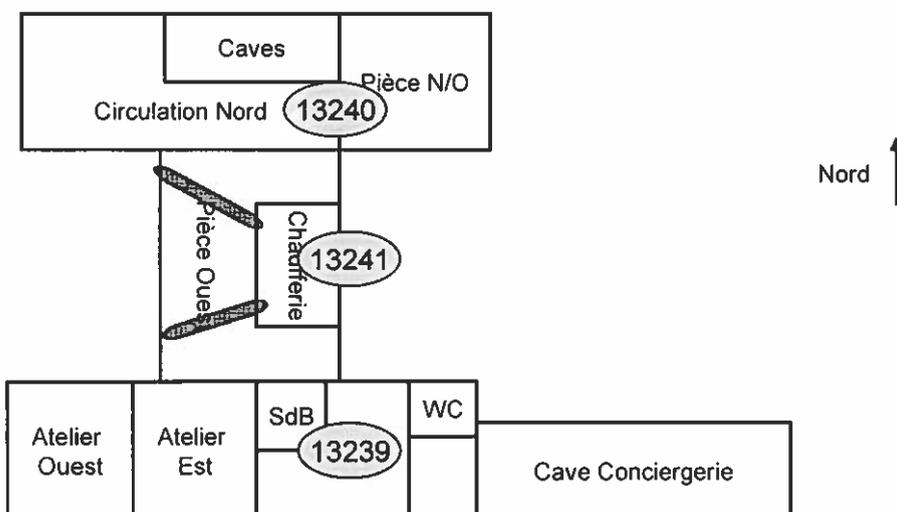
XXX Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).

Locaux non visités, non accessibles

Ceci est un croquis sans échelle pour identifier et localiser les parties de l'immeuble

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Bastide la Magalone. 245b, Boulevard Michelet. 13009 Marseille
Locaux en Sous Sol

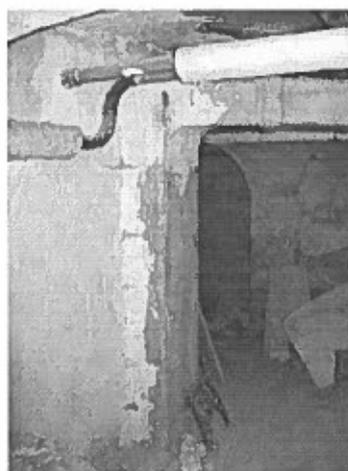


Légende :

XXX Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).
Conduit en amiante-ciment



Ceci est un croquis sans échelle pour identifier et localiser les parties de l'immeuble

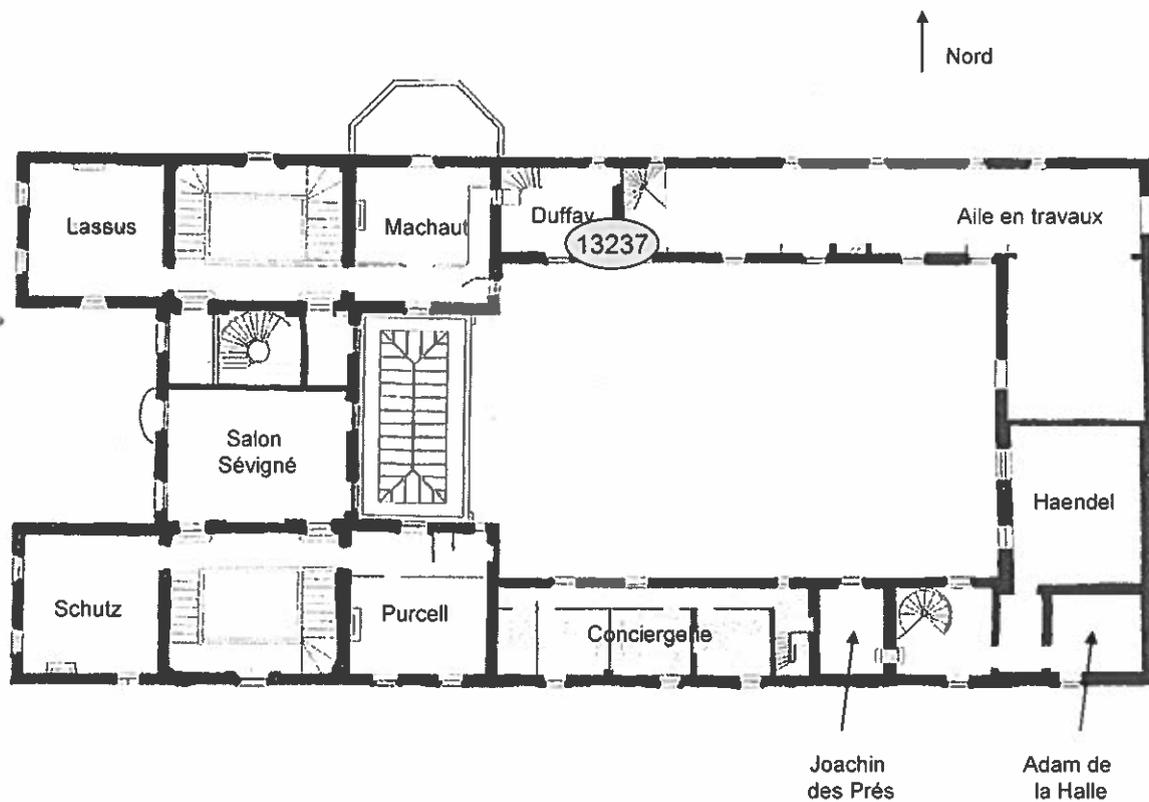


Conduits en amiante-ciment

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Bastide la Magalone. 245b, Boulevard Michelet. 13009 Marseille

Locaux au 1^{er} étage



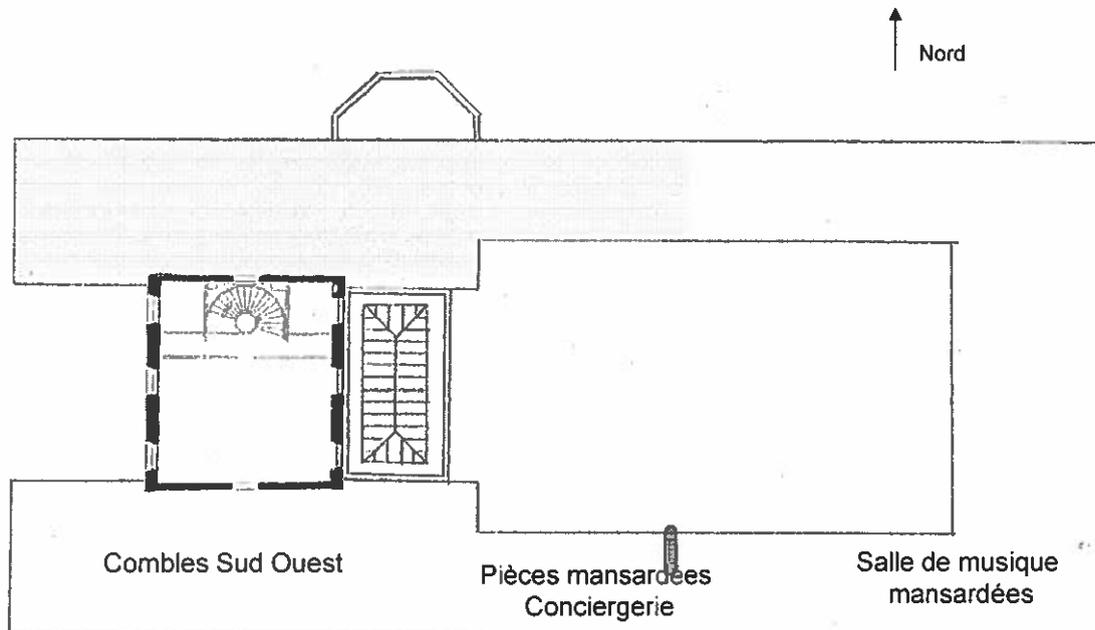
Légende : (XXX) Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).

Ceci est un croquis sans échelle pour identifier et localiser les parties de l'immeuble

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Bastide la Magalone. 245b, Boulevard Michelet. 13009 Marseille

Locaux au 2nd étage et combles / couverture



Légende :



Locaux non visités, non accessibles



Conduit en amiante-ciment

Ceci est un croquis sans échelle pour identifier et localiser les parties de l'immeuble

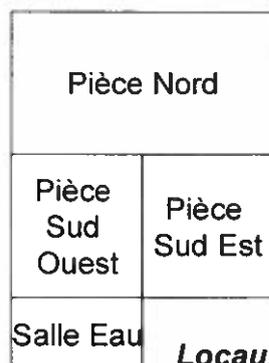


Conduit en amiante-ciment

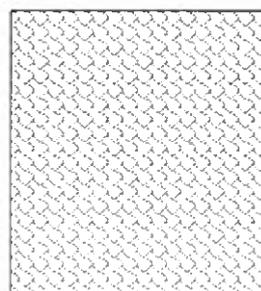
Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Bastide la Magalone. 245b, Boulevard Michelet. 13009 Marseille

Locaux à l'Entrée du Parc de la Magalone



Locaux en RdC.



Couverture.

Légende :



Plaques ondulées en amiante ciment (sous-toiture)



Plaques ondulées
en amiante ciment (sous-toiture)

Ceci est un croquis sans échelle pour identifier et
localiser les parties de l'immeuble

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

2.5. Préconisations détaillées pour les matériaux ou produits contenant de l'amiante

Pour tout MPCA, l'opérateur de repérage précise son état de conservation. Cet état de conservation induit des obligations ou de simples recommandations pour le propriétaire.

Description	Localisation	Etat de conservation
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse de la chaufferie passant au plafond)	Pièce Ouest (Sous-sol)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse au mur Ouest)	Chaufferie (Sous-sol)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Conduit d'air/Conduit (Conduit au dessus de la conciergerie)	Couverture (Combles/Couverture)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Nord (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Est (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation
Éviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Ouest (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation
Éviter toute sollicitation mécanique du matériau.		

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

2.6. Mesures d'ordre général - Obligations réglementaires

Obligations de communication

(Article R 1334-28 du Code de la Santé Publique et décret n° 2006-1072)

« Le dossier technique "Amiante" défini à l'article R 1334-26 est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail. Il est communiqué, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail ou aux inspecteurs d'hygiène et sécurité, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation, aux inspecteurs de la jeunesse et des sports ainsi qu'aux personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 514-5 du code de l'environnement. Il est aussi communiqué, à la demande de cette instance, à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Les propriétaires communiquent le dossier technique "Amiante" à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.

Les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique "Amiante" prévue à l'article R 1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour. »

Obligations de tenue à jour du dossier technique amiante

Il est de la responsabilité du propriétaire de tenir à jour l'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ainsi que le contenu de la fiche récapitulative du dossier technique amiante.

2.7. Consignes générales de sécurité

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié.

Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...).

Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Consignes générales de sécurité

Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante – Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n°11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

3. Description générale du bien

3.1. Tableau récapitulatif des pièces

Nom	Descriptif
Cour intérieure	Sol : - Béton, Terre
Accueil	Mur : - Béton, Pierre, Verrière - Enduit, Peinture Sol : - Béton - Carrelage Plafond : - Plâtre - Peinture
Salle de Concert	Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Plancher bois Mur : - Béton, Marbre, Pierre - Enduit, Peinture
Grand Escalier Nord	Sol : - Marbre Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Marbre, Pierre - Enduit, Peinture
Local sous Grand Escalier Nord	Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Sol : - Béton, Tomettes
Grand Escalier Sud	Mur : - Béton, Marbre, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Marbre
Local sous Grand Escalier Sud	Sol : - Béton, Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture
Salle Scarlatti	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture
Placard dans salle Scalatti	Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture
Salle Rameau	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture
Salle Couperin	Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint
Salle Pergolese	Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint
Placard dans salle Pergolese	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture
Sas vers Tisanerie	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Béton - Carrelage
Tisanerie	Plafond : - Plâtre - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle, Peinture Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture
Hall escalier Nord	Sol : - Béton, Tomettes - Dalles de sol thermoplastiques Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle, Peinture
Salle Monteverdi	Plafond : - Plâtre - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle, Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Sol : - Béton, Tomettes - Dalles de sol thermoplastiques

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif
Salle Frescobaldi	Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle, Peinture
Sas vers local technique	Sol : - Béton Plafond : - Plâtre Mur : - Pierre - Enduit
Local Technique Nord Est	Mur : - Pierre - Enduit Plafond : - Plâtre Sol : - Béton
Sanitaires	Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Sol : - Béton - Carrelage
Salle Delalande	Plafond : - Béton - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Sol : - Béton - Carrelage
Salle Corelli	Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Plafond : - Béton - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle Sol : - Béton - Carrelage
Cave	Mur : - Pierre - Enduit Plafond : - Plâtre Sol : - Béton
Hall escalier Sud Est	Plafond : - Plâtre Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Peinture
Salle Palestrina	Plafond : - Panneaux "Fibralith" vissés Sol : - Béton - Lés plastiques Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Peinture
Salle JS Bach Sud Est	Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Peinture Sol : - Béton - Carrelage Plafond : - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle
Local Est	
Entrée conciergerie et escalier vers étage	Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture
Séjour conciergerie	Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Sol : - Plancher bois
Dégagement conciergerie	Sol : - Tomettes Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture
Cuisine conciergerie	Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Sol : - Tomettes
Sanitaires conciergerie	Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture
Cave conciergerie Sud Est	Mur : - Pierre - Enduit Plafond : - Pierre, Plâtre Sol : - Terre
Atelier jardinier partie Ouest	Mur : - Béton - Enduit Plafond : - Pierre, Plâtre Sol : - Béton
Atelier jardinier partie Est	Plafond : - Pierre, Plâtre - Flocage Mur : - Béton - Enduit Sol : - Béton
Salle repos local jardinier	Mur : - Béton, Plaques de plâtre - Enduit Sol : - Béton Plafond : - Pierre, Plâtre - Flocage, Plaques de plâtre

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif
SdB local jardinier	Plafond : - Pierre, Plâtre - Plaques de plâtre Mur : - Béton, Plaques de plâtre - Enduit Sol : - Béton - Carrelage
Vestiaire local jardinier	Plafond : - Pierre, Plâtre - Plaques de plâtre Sol : - Béton Mur : - Béton, Plaques de plâtre - Enduit
Sanitaires local jardinier	Sol : - Béton Mur : - Béton, Plaques de plâtre - Enduit Plafond : - Pierre, Plâtre - Plaques de plâtre
Circulation Nord vers chaufferie	Mur : - Pierre - Enduit Sol : - Terre Plafond : - Pierre, Plâtre
Caves Nord	Sol : - Terre Mur : - Pierre - Enduit Plafond : - Pierre, Plâtre
Pièce Nord Est	Sol : - Béton Plafond : - Pierre, Plâtre Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit
Pièce Ouest	Plafond : - Pierre, Plâtre Mur : - Pierre, Plaques de plâtre - Enduit Sol : - Terre
Chaufferie	Sol : - Béton Mur : - Béton, Pierre, Plaques de plâtre - Enduit Plafond : - Béton, Pierre, Plâtre
Palier 1 Grand Escalier Sud	Mur : - Béton, Marbre, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture, Plaques de plâtre Sol : - Marbre
Hall Purcell	Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint
Sanitaires Purcell	Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit Plafond : - Plâtre - Peinture
Salle Purcell	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture
Hall Schutz	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Tomettes
Salles (2) Schutz	Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint
Palier 1 Grand Escalier Nord	Sol : - Marbre Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Marbre, Pierre - Enduit, Peinture
Salle Lassus	Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture
Dégagement Salle Machaut	Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint Sol : - Tomettes
Sanitaires Machaut	Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint Plafond : - Plâtre - Peinture
Salle Machaut	Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint
Terrasse Salle Machaut	Sol : - Revêtement bitumineux
Salle Duffay	Plafond : - Plâtre - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle, Peinture Sol : - Tomettes - Dalles de sol thermoplastiques Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif
Palier 1 Escalier Nord	Sol : - Tomettes - Dalles de sol thermoplastiques Plafond : - Plâtre - Faux plafond démontable, Laine Minérale Artificielle, Peinture Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture
Pièces Aile Nord Est non aménagées	Plafond : - Charpente apparente - Mallons de couvert Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture
Palier 1 mansardé Escalier Sud Est	Sol : - Béton - Lés plastiques Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Peinture
Salle Joachin des Prés	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Faux plafond type "fibralth", Peinture Sol : - Tomettes
Sas vers salle Haendel et Adam de la Halle	Sol : - Béton - Lés plastiques Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Peinture
Salle mandardée Adam de la Halle	Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Faux plafond type "fibralth" Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Sol : - Béton - Lés plastiques
Salle mansardée Haendel	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Faux plafond type "fibralth" Sol : - Béton - Lés plastiques
Circulation mansardée conciergerie	Mur : - Béton, Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Plaques de plâtre Sol : - Tomettes
Chambres mansardées (3) conciergerie	Mur : - Béton, Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Plaques de plâtre Sol : - Tomettes
SdB / WC mansardés	Mur : - Béton, Pierre, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Sol : - Tomettes Plafond : - Plâtre - Faux plafond non démontable, Plaques de plâtre
Salon Sévigné	Sol : - Plancher bois Mur : - Béton, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture
Escalier vers étage 2	Plafond : - Plâtre - Peinture Sol : - Plancher bois Mur : - Béton, Plaques de plâtre - Enduit, Peinture
Palier 2	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Sol : - Plancher bois Plafond : - Plâtre - Plaques de plâtre
Salles Latérales (2)	Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Plaques de plâtre Sol : - Plancher bois
Salle Principale	Sol : - Plancher bois Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Plaques de plâtre
Combles étage 2	Sol : - Plaques de plâtre - Laine Minérale Artificielle Couverture : - Tuiles Ferme : - Bois Mur : - Pierre
Combles étage 1 aile Sud Ouest	Accès par la fenêtre de toit Ferme : - Bois

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Nom	Descriptif
	Sol : - Plâques de plâtre, Canisses/plâtre Couverture : - Tuiles Mur : - Pierre
Combles étage 1 aile Nord Ouest	
Combles au dessus de la salle Duffay	
Combles au dessus de la conciergerie	
Combles au dessus de la salle Haendel	
Couverture	Couverture : - Tuiles
Chapelle	Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Peinture Plafond : - Béton, Plâtre - Peinture
Pièce Nord	Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint, Peinture Couverture : - Plâques ondulées
Pièce Sud Est	Sol : - Tomettes Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint, Peinture Couverture : - Plâques ondulées
Pièce Sud Ouest	Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Béton, Pierre - Enduit, Papier peint, Peinture Couverture : - Plâques ondulées
Salle d'Eau	Sol : - Béton - Carrelage Mur : - Béton - Carrelage, Enduit, Peinture Plafond : - Plâtre - Peinture

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

4. Réalisation du repérage

Date du repérage	17/04/2009
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage	Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur)	Ville de Marseille (Propriétaire)

4.1. Liste des pièces visitées

RDC : Cour intérieure, Accueil, Salle de Concert, Grand Escalier Nord, Local sous Grand Escalier Nord, Grand Escalier Sud, Local sous Grand Escalier Sud, Salle Scarlatti, Placard dans salle Scalatti, Salle Rameau, Salle Couperin, Salle Pergolese, Placard dans salle Pergolese, Sas vers Tisanerie, Tisanerie, Hall escalier Nord, Salle Monteverdi, Salle Frescobaldi, Sas vers local technique, Local Technique Nord Est, Sanitaires, Salle Delalande, Salle Corelli, Cave, Hall escalier Sud Est, Salle Palestrina, Salle JS Bach Sud Est, Entrée conciergerie et escalier vers étage, Séjour conciergerie, Dégagement conciergerie, Cuisine conciergerie, Sanitaires conciergerie

Sous/sol : Cave conciergerie Sud Est, Atelier jardinier partie Ouest, Atelier jardinier partie Est, Salle repos local jardinier, SdB local jardinier, Vestiaire local jardinier, Sanitaires local jardinier, Circulation Nord vers chaufferie, Caves Nord, Pièce Nord Est, Pièce Ouest, Chaufferie

Étage 1 : Palier 1 Grand Escalier Sud, Hall Purcell, Sanitaires Purcell, Salle Purcell, Hall Schutz, Salles (2) Schutz, Palier 1 Grand Escalier Nord, Salle Lassus, Dégagement Salle Machaut, Sanitaires Machaut, Salle Machaut, Terrasse Salle Machaut, Salle Duffay, Palier 1 Escalier Nord, Pièces Aile Nord Est non aménagées, Palier 1 mansardé Escalier Sud Est, Salle Joachin des Prés, Sas vers salle Haendel et Adam de la Halle, Salle mansardée Adam de la Halle, Salle mansardée Haendel, Circulation mansardée conciergerie, Chambres mansardées (3) conciergerie, SdB / WC mansardés, Salon Sévigné, Escalier vers étage 2

Étage 2 : Palier 2, Salles Latérales (2), Salle Principale

Combles/Couverture : Combles étage 2, Combles étage 1 aile Sud Ouest, Couverture

Chapelle dans Jardin : Chapelle

Maison sur Entrée Parc : Pièce Nord, Pièce Sud Est, Pièce Sud Ouest, Salle d'Eau

4.2. Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Local Est (RDC)	Sans accès depuis la bastide et barreaudé en façade Est
Combles étage 1 aile Nord Ouest (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès
Combles au dessus de la salle Duffay (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès
Combles au dessus de la conciergerie (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès
Combles au dessus de la salle Haendel (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès

4.3. Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

L'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

L'inspection visuelle peut être complétée par des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle et les sondages sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés entre chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

4.4. Plans/croquis :

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- La localisation des éventuels sondages complémentaires à l'inspection visuelle
- La localisation des prélèvements
- La localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir si des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées pour conclure.
 - Le cas échéant leur état de conservation est précisé.

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

5. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection				Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage N° (type)	Prélèvement	Conclusion	
						Présence/ absence d'amiante	Etat de conservation
Hall escalier Nord (RDC)	Plancher	Colle		-	Oui : 13236	Absence d'amiante	
Hall escalier Nord (RDC)	Plancher	Dalle de sol		-	Oui : 13236	Absence d'amiante	
Salle Monteverdi (RDC)	Plancher	Colle		-	Voir fiche n°13236	Absence d'amiante	
Salle Monteverdi (RDC)	Plancher	Dalle de sol		-	Voir fiche n°13236	Absence d'amiante	
Dégagement conciergerie (RDC)	Mur	Panneau collé	Mur Nord	-	Oui : 13238	Absence d'amiante	
Cave conciergerie Sud Est (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Oui : 13239	Absence d'amiante	
Atelier jardinier partie Est (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Voir fiche n°13239	Absence d'amiante	
Salle repos local jardinier (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Voir fiche n°13239	Absence d'amiante	
Circulation Nord vers chaufferie (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Voir fiche n°13240	Absence d'amiante	
Pièce Nord Est (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Oui : 13240	Absence d'amiante	
Pièce Ouest (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Voir fiche n°13240	Absence d'amiante	
Chaufferie (Sous-sol)	Conduit d'eau	Calorifuge		-	Voir fiche n°13240	Absence d'amiante	
Chaufferie (Sous-sol)	Chaudière [Hors annexe 13-9]	Joint de brûleur		-	Oui : 13241	Absence d'amiante	
Salle Duffay (Étage 1)	Plancher	Colle		-	Oui : 13237	Absence d'amiante	
Salle Duffay (Étage 1)	Plancher	Dalle de sol		-	Oui : 13237	Absence d'amiante	
Palier 1 Escalier Nord (Étage 1)	Plancher	Dalle de sol		-	Voir fiche n°13237	Absence d'amiante	
Palier 1 Escalier Nord (Étage 1)	Plancher	Colle		-	Voir fiche n°13237	Absence d'amiante	
Atelier jardinier partie Est (Sous-sol)	Plafond	Flocage		-	Non	Absence d'amiante	

Ce rapport ne peut être reproduit qu'en intégralité

Etabli par la société ALCYON

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Pièce Ouest (Sous-sol)	Conduit d'air	Conduit	Conduits de ventilation haute et basse de la chaufferie passant au plafond	-	Non	Présence d'amiante	Bon état de conservation
Chaufferie (Sous-sol)	Conduit d'air	Conduit	Conduits de ventilation haute et basse au mur Ouest	-	Non	Présence d'amiante	Bon état de conservation
Couverture (Combles/Couverture)	Conduit d'air	Conduit	Conduit au dessus de la conciergerie	-	Non	Présence d'amiante	Bon état de conservation
Pièce Nord (Maison sur Entrée Parc)	Charpente	Plaques sous tuiles		-	Non	Présence d'amiante	Bon état de conservation
Pièce Sud Est (Maison sur Entrée Parc)	Charpente	Plaques sous tuiles		-	Non	Présence d'amiante	Bon état de conservation
Pièce Sud Ouest (Maison sur Entrée Parc)	Charpente	Plaques sous tuiles		-	Non	Présence d'amiante	Bon état de conservation

Observations :



Date de visite et d'établissement de l'état
 Visite effectuée le : 17/04/2009
 par : Christophe SAUVAIRE
 Rapport édité le : 11/05/2009
 à : MARSEILLE

6. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Christophe SAUVAIRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

7. Attestation d'assurance



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
RESPONSABILITE DECENNALE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION**

OBSERVATIONS

CONDITIONS SPECIALES Module de Couverture Expert Diagnostic Amlanté (ANNEXE 5 des Conditions Particulières)

Cette police, actuellement en vigueur, soumet aux obligations indiquées par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.

Elle est conforme aux engagements de l'article 16 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ainsi qu'aux clauses types inscrites à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précitées par les causes et conditions du contrat (renvoies à l'assuré) auxquelles elle se réfère. Elle ne constitue qu'une préliminaire de garantie à la charge de l'assuré.

L'attestation est valable sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du code des assurances régissant le paiement de la cotisation.



EUROPEAN BROKERS ALLIANCE LIMITED
150A/2009 pour voir le texte de base de droit.

RC7695.09U000219

2/2



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
RESPONSABILITE DECENNALE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION**

LA COMPAGNIE

Les assureurs, LLOYD'S, association d'assureurs à statut spécial, régie en France par le Code des Assurances, et contrôlée à Londres par le FSA et en France par le Comité de Surveillance des Assureurs (CSA) pour ses opérations en France et en Algérie, a été agréée par l'ASAC (ASAC des Petites Pénins. 75002 Paris) agréée pour faire valoir par son représentant, EUROPEAN BROKERS ALLIANCE LTD (agrément no. 17 MAR 2009 18), 5th Floor, 5-10 Bury Street, London EC3A 5AT, en faveur de :

LE SOUSCRIPTEUR

ALCYON
151 Route des 3 Lacs à la Valentine
13002 Marseille
FRANCE

a souscrit un contrat d'assurance sous le N° de police RC7695.09U000219

OBJET DE LA GARANTIE

pour couvrir les conséquences pécuniaires des responsabilités :

- civile professionnelle (contractuelle et quasi-délictuelle) de droit commun (article 1101 du Code Civil et suivants et 1382 du Code civil et suivants),
- de responsabilité décennale en conformité aux obligations définies à l'article L 241.1 et suivants du Code des Assurances pour les dommages de nature de ceux prévus aux articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil,
- de civile exploitation pour dommages causés au tiers par l'Assuré dans le cadre des Activités Professionnelles précitées dans les Conditions Particulières et au sein des Limites Territoriales

POUR LA PERIODE DE GARANTIE

- Du 18/04/2009 au 17/04/2010 pour la responsabilité civile professionnelle et exploitation
- Et pour les chantiers ouverts entre le 18/04/2009 et le 17/04/2010 pour la responsabilité décennale.
- Contrat à tacite reconduction.

POUR LES ACTIVITES DE

- Expert Diagnostic, Maître d'œuvre, Assistance technique au maître d'ouvrage (CodeAPE : 7112B)

PLAFOND DE GARANTIE

- En matière de responsabilité civile professionnelle : 1 000 000 € pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurances dont 1 000 000 € par sinistre pour les dommages corporels et 250 000 € par sinistre pour les dommages matériels ou immatériels, consécutifs ou non
- En matière décennale : à concurrence de la somme en état du sinistre déclaré et 300 000 € pour la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables d'une durée de 2 ans à compter de la réception de bon fonctionnement
- En matière de responsabilité civile exploitation : 1 500 000 € pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurances, tout dommages confondu

FRANCHISE

La franchise minimum est de 5 000 € par sinistre

RC7695.09U000219

1/2

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

8. Certificat de compétences



Les certificateurs associés
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

OPÉRATEUR EN DIAGNOSTICS
IMMOBILIERS

Nom / Société

Monsieur **Christophe SAUVAIRE - ALCYON**

Adresse

171 bis Chemin Madrague Ville - 13002 MARSÉILLE

Numéro identification

490

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	AMIANTE	PLOMB
Certificat délivré jusqu'au :	30/09/2012	30/09/2012

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006.

Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site Internet www.lescertificateursassocies.fr

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires du gaz et de la performance énergétique sont délivrés par CERTIGAZ.

cofrac



CERTIFICATION
D'ENTREPRISES
& DE PERSONNELS

Accréditation
n° 4-0029

CTBA, organisme certificateur



CENTRE TECHNIQUE
DU BOIS
ET DE L'AMEUBLEMENT

10, Avenue de Saint Mandé 75012 Paris
Tel. 01 40 19 49 19 Fax. 01 43 40 85 65

Le 16/2007, AFOCEL et CTBA

deviennent **FCBA**

Siret 775 680 903 00017

APE 731 Z - Code TVA CEE - FR 14 775 680 903

Pour l'Organisme Certificateur

LE RESPONSABLE CERTIFICATION

Alain HOCQUET

CERTIFICAT N° 6299/2007
fait à Paris le 01 octobre 2007

9. Annexes

Sommaire des annexes

Rapports d'analyse des prélèvements 6 page(s)

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

9.1. Rapports d'analyse des prélèvements

Rapport d'analyse du prélèvement n°13236



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040904-3742 EN DATE DU 27/04/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : Société ALCYON
151 route des Trois Lucs à la Valentine
13011 MARSEILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 23/04/2009

Réf. Commande Client : 09-1688

Réf. Dossier Client : 1580-618

Référence Client de l'échantillon :

13236 - Dalle de sol avec colle - Salle Monteverdi

Réf. Commande ITGA : IT0409-3299

Réf. Echantillon ITGA : IT040904-3742

Description ITGA :

Dalle dure blanche cassante compacte avec colle bitumineuse noire et ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure blanche cassante compacte	META le 27/04/2009	Amiante non détecté	---	1
colle bitumineuse noire et ragréage gris	MOLP le 24/04/2009	Amiante non détecté	---	2
		Analyse confirmée au M.E.T		

Validé par : Mélanie GIANNONI
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf dans une particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTRn°14 chapitre XI

DTA n° 164 - Révision 02 - Page 1 / 1

Ce rapport ne peut être reproduit qu'en intégralité

Etabli par la société ALCYON

Réf : BASTIDE MAGALONE-1

Page 28

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°13237



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Club du GoY - Bâtiment 14 - BP225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040904-3743 EN DATE DU 27/04/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : Société ALCYON
151 route des Trois Lucs à la Valentine
13011 MARSEILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 23/04/2009

Réf. Commande Client :	09-1688		
Réf. Dossier Client :	1580-618		
Référence Client de l'échantillon :	13237 - Dalle de sol avec colle - Salle Duffay étage		
Réf. Commande ITGA :	IT0409-3299	Réf. Echantillon ITGA :	IT040904-3743
Description ITGA :	Dalle dure blanche cassante compacte avec colle bitumineuse noire		

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prép.a.
Dalle dure blanche cassante compacte	META le 27/04/2009	Amiante non détecté	---	1
colle bitumineuse noire	MOLP le 24/04/2009	Amiante non détecté Analyse confirmée au MET	---	2

Validé par : Mélanie GIANNONI
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 3 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 164 - Révision 02 - Page 1 / 1

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°13239



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 225000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.2637 Fax : 04.42.39.4154

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

cofrac



accréditation n° 1-1029

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040904-3745 EN DATE DU 27/04/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client : Société ALCYON
151 route des Trois Lucs à la Valentine
13011 MARSEILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 23/04/2009

Réf. Commande Client : 09-1688	
Réf. Dossier Client : 1580-618	
Référence Client de l'échantillon : 13239 - Calorifuge - Local jardinier + cave	
Réf. Commande ITGA : IT0409-3299	Réf. Echantillon ITGA : IT040904-3745
Description ITGA : Calorifugeage blanc avec toile fibreuse blanche plâtrée	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Calorifugeage blanc avec toile fibreuse blanche plâtrée	META le 27/04/2009	Amiante non détecté	...	1

Validé par : Mélanie GIANNONI
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Seul dans une particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°13240



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Châtaignier - Bâtiment 14 - BP 222000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 54

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040904-3746 EN DATE DU 27/04/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : Société ALCYON
151 route des Trois Lucs à la Valentine
13011 MARSEILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 23/04/2009

Réf. Commande Client : 09-1688

Réf. Dossier Client : 1580-618

Référence Client de l'échantillon :
13240 - Calorifuge - Circulation chauffière

Réf. Commande ITGA : IT0409-3299

Réf. Echantillon ITGA : IT040904-3746

Description ITGA :

Calorifugeage blanc avec toile fibreuse blanche plâtrée

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Calorifugeage blanc avec toile fibreuse blanche plâtrée	META le 27/04/2009	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Mélanie GIANNONI
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTRn°24 chapitre K1

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°13241



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Chb du GoY - Bâtiment 14 - BP 22.000 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04.42.97.26.37 Fax : 04.42.39.41.54

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Sarté Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

cofrac



ESSAIS

accréditation n° 1-1029

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040904-3747 EN DATE DU 27/04/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : Société ALCYON
151 route des Trois Lucs à la Valentine
13011 MARSEILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 23/04/2009

Réf. Commande Client : 09-1688

Réf. Dossier Client : 1580-618

Référence Client de l'échantillon :

13241 - Joint - Brûleur chaudière

Réf. Commande ITGA : IT0409-3299

Réf. Echantillon ITGA : IT040904-3747

Description ITGA :

Joint beige souple fibreux

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint beige souple fibreux	MOLP le 24/04/2009	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	2

Validé par : Mélanie GIANNONI
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf dans une particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 163 - Révision 02 - Page 1 / 1

Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante

Rapport d'analyse du prélèvement n°13238



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

Parc Club du Golf - Bâtiment 14 - BP 72500 13796 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 Tel : 04 42 97 26 37 Fax : 04 42 39 41 54

ITGA est membre de l'Union des Laboratoires Santé Bâtiment

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation

cofrac



ESSAIS

accréditation n° 1-1029

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT040904-3744 EN DATE DU 27/04/2009 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

Client : Société ALCYON
151 route des Trois Lucs à la Valentine
13011 MARSEILLE

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 23/04/2009

Réf. Commande Client : 09-1688	
Réf. Dossier Client : 1580-618	
Référence Client de l'échantillon : 13238 - plaque circulation conciergerie	
Réf. Commande ITGA : IT0409-3299	Réf. Echantillon ITGA : IT040904-3744
Description ITGA : Matériau orangé fibreux homogène avec peinture blanche	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) - pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :
- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau orangé fibreux homogène avec peinture blanche	MOLP le 24/04/2009	Amiante non détecté Analyse confirmée au MET	---	2

Validé par : Mélanie GIANNONI
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 163 - Révision 02 - Page 1 / 1

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

FICHE ASSOCIEE AU RAPPORT DE REPERAGE **BASTIDE MAGALONE-1 / AMIANTE**
AFFAIRE N°1580-618

ETABLIE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE **11/05/2009**

Consultation du dossier technique amiante :

Le dossier technique amiante est détenu par :

Modalités de consultation :
.....
.....
.....

Descriptif du bien et de la mission

Bâtiment(s)

Type de bâtiment : Bastide
Numéro (indice) : BASTIDE MAGALONE (1)
Adresse complète : Bastide de la Magalone - 245b, boulevard Michelet
13009 MARSEILLE
Référence cadastrale : Non Communiqué
Bien en copropriété : Pas de copropriété

Propriétaire

Nom : Ville de Marseille
Adresse : DGABC DT Est-11, Boulevard Dromel
13009 MARSEILLE

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

Liste des pièces visitées

RDC : Cour intérieure, Accueil, Salle de Concert, Grand Escalier Nord, Local sous Grand Escalier Nord, Grand Escalier Sud, Local sous Grand Escalier Sud, Salle Scarlatti, Placard dans salle Scalatti, Salle Rameau, Salle Couperin, Salle Pergolese, Placard dans salle Pergolese, Sas vers Tisanerie, Tisanerie, Hall escalier Nord, Salle Monteverdi, Salle Frescobaldi, Sas vers local technique, Local Technique Nord Est, Sanitaires, Salle Delalande, Salle Corelli, Cave, Hall escalier Sud Est, Salle Palestrina, Salle JS Bach Sud Est, Entrée conciergerie et escalier vers étage, Séjour conciergerie, Dégagement conciergerie, Cuisine conciergerie, Sanitaires conciergerie

Sous/sol : Cave conciergerie Sud Est, Atelier jardinier partie Ouest, Atelier jardinier partie Est, Salle repos local jardinier, SdB local jardinier, Vestiaire local jardinier, Sanitaires local jardinier, Circulation Nord vers chaufferie, Caves Nord, Pièce Nord Est, Pièce Ouest, Chaufferie

Étage 1 : Palier 1 Grand Escalier Sud, Hall Purcell, Sanitaires Purcell, Salle Purcell, Hall Schutz, Salles (2) Schutz, Palier 1 Grand Escalier Nord, Salle Lassus, Dégagement Salle Machaut, Sanitaires Machaut, Salle Machaut, Terrasse Salle Machaut, Salle Duffay, Palier 1 Escalier Nord, Pièces Aile Nord Est non aménagées, Palier 1 mansardé Escalier Sud Est, Salle Joachin des Prés, Sas vers salle Haendel et Adam de la Halle, Salle mansardée Adam de la Halle, Salle mansardée Haendel, Circulation mansardée conciergerie, Chambres mansardées (3) conciergerie, SdB / WC mansardés, Salon Sévigné, Escalier vers étage 2

Étage 2 : Palier 2, Salles Latérales (2), Salle Principale

Combles/Couverture : Combles étage 2, Combles étage 1 aile Sud Ouest, Couverture

Chapelle dans Jardin : Chapelle

Maison sur Entrée Parc : Pièce Nord, Pièce Sud Est, Pièce Sud Ouest, Salle d'Eau

Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Local Est (RDC)	Sans accès depuis la bastide et barreaudé en façade Est
Combles étage 1 aile Nord Ouest (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès
Combles au dessus de la salle Duffay (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès
Combles au dessus de la conciergerie (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès
Combles au dessus de la salle Haendel (Combles/Couverture)	Absence de trappe d'accès

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

Résultats

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Description	Localisation	Etat de conservation	Préconisations*
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse de la chaufferie passant au plafond)	Pièce Ouest (Sous-sol)	Bon état de conservation	-
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse au mur Ouest)	Chaufferie (Sous-sol)	Bon état de conservation	-
Conduit d'air/Conduit (Conduit au dessus de la conciergerie)	Couverture (Combles/Couverture)	Bon état de conservation	-
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Nord (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation	-
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Est (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation	-
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Ouest (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation	-

Préconisations* : Cf. préconisations détaillées ci-après

Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Néant

Préconisations détaillées pour les matériaux ou produits contenant de l'amiante

Description	Localisation	Etat de conservation
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse de la chaufferie passant au plafond)	Pièce Ouest (Sous-sol)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Conduit d'air/Conduit (Conduits de ventilation haute et basse au mur Ouest)	Chaufferie (Sous-sol)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Conduit d'air/Conduit (Conduit au dessus de la conciergerie)	Couverture (Combles/Couverture)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Nord (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation
Eviter toute sollicitation mécanique du matériau.		
Charpente/Plaques sous tuiles	Pièce Sud Est (Maison sur Entrée Parc)	Bon état de conservation
Éviter toute sollicitation mécanique du matériau.		

Cette fiche ne peut être reproduite qu'en intégralité

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

Charpente/Plaques sous tuiles

Pièce Sud Ouest (Maison sur Entrée Parc)

Bon état de conservation

Éviter toute sollicitation mécanique du matériau.

Consignes générales de sécurité

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié.

Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...).

Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT).

Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante

Consignes générales de sécurité

Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante – Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage

Cette fiche ne peut être reproduite qu'en intégralité

